



L'an deux mil vingt-trois, le treize avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Éole-en-Beauce s'est réuni à la salle de Quartier de Viabon, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Julien BIRRE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par courriel aux conseillers municipaux le 05 avril 2023.

**Présents** : Julien BIRRE, Stéphane CHANCOLLON, Marc HENRION, François ISAMBERT, Vincent FAUCHEUX, François VASSORT, Florence TICOT, Benoît LHOSTE, Valérie MARTIN, Gwenaëlle VINCHON, Bruno WISSOCQ, Benjamin LIROCHON, Cindy FERNANDES et Vanessa VOYET.

**Absent(s) excusé(s)** : Bernadette MARTIN (pouvoir à François ISAMBERT), Catherine ARRONDEAU (pouvoir à Gwenaëlle VINCHON).

**Absent(s)** : Corinne BOUCHET, Géraldine GRILLON, Ludovic GUESNET.

**A été nommé secrétaire de séance** : Cindy FERNANDES

## ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 30 mars 2023
- Compte de Gestion 2022 : budget service de l'eau et budget principal
- Compte Administratif 2022 : budget service de l'eau et budget principal
- Affectation des résultats
- Taux des impôts locaux
- Prix de l'eau
- Prix de location des salles
- Budget Primitif : budget service de l'eau et budget principal
- Travaux
- Fonds vert
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

### 1 Approbation du compte rendu de la séance du 30 décembre 2023

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la dernière séance et l'ordre du jour est abordé.

### 2 Comptes de gestion 2022 : Budget service de l'eau et budget principal

#### ➤ Budget annexe eau

M. Marc HENRION, président de séance, indique aux membres du conseil municipal que M. Laurent ARCHENAUULT, trésorier de la commune, a transmis le compte de gestion du budget annexe service des eaux pour l'exercice 2022 et invite les membres du conseil municipal à approuver ce compte de gestion avec lequel le compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit.

#### Fonctionnement

Dépenses	217 782,42 €
Recettes	<u>211 575,95 €</u>
<b>Déficit 2022</b>	<b>- 6 206,47 €</b>

#### Investissement

Dépenses	62 929,26 €
Recettes	<u>70 177,63 €</u>
<b>Excédent 2022</b>	<b>7 248,37 €</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité, sous la présidence de M. Marc HENRION et en l'absence de M. le Maire sorti pour l'occasion :

- ✓ approuve le compte de gestion 2022 du budget annexe eau ;

➤ Budget principal

M. Marc HENRION, président de séance, indique aux membres du conseil municipal que M. Laurent ARCHENAUT, trésorier de la commune, a transmis le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2022 et invite les membres du conseil municipal à approuver ce compte de gestion avec lequel le compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit.

**Fonctionnement**

Dépenses	681 218,75 €
Recettes	<u>916 836,92 €</u>
<b>Excédent 2022</b>	<b>235 618,17€</b>

**Investissement**

Dépenses	253 956,50 €
Recettes	<u>206 425,57€</u>
<b>Déficit 2022</b>	<b>- 47 530,93</b>
	<b>€</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité, sous la présidence de M. Marc HENRION et en l'absence de M. le Maire sorti pour l'occasion :

- ✓ approuve le compte de gestion 2022 du budget principal

**3 Comptes administratif 2022 : budget service de l'eau et budget principal**

➤ Budget annexe eau

M. Marc HENRION, président de séance, rappelle que le compte administratif retrace l'exécution du budget de l'année écoulée et laisse apparaître les résultats à la clôture de l'exercice.

Le conseil municipal examine le compte administratif du budget annexe eau qui s'établit ainsi :

**Fonctionnement**

Dépenses	217 782,42 €
Recettes	<u>211 575,95 €</u>
<b>Déficit 2022</b>	<b>- 6 206,47 €</b>

**Investissement**

Dépenses	62 929,26 €
Recettes	<u>70 177,63 €</u>
<b>Excédent 2022</b>	<b>7 248,37 €</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité, sous la présidence de M. Marc HENRION et en l'absence de M. le Maire sorti pour l'occasion :

- ✓ approuve le compte administratif 2022 du budget annexe eau ;

➤ Budget principal

M. Marc HENRION, président de séance, rappelle que le compte administratif retrace l'exécution du budget de l'année écoulée et laisse apparaître les résultats à la clôture de l'exercice.

Le conseil municipal examine le compte administratif du budget principal qui s'établit ainsi :

**Fonctionnement**

Dépenses	681 218,75 €
Recettes	<u>916 836,92 €</u>
<b>Excédent 2022</b>	<b>235 618,17€</b>

**Investissement**

Dépenses	253 956,50 €
Recettes	<u>206 425,57€</u>
<b>Déficit 2022</b>	<b>- 47 530,93€</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité, sous la présidence de M. Marc HENRION et en l'absence de M. le Maire sorti pour l'occasion :

- ✓ approuve le compte administratif 2022 du budget principal ;

#### 4 Affectation des résultats

##### ➤ Budget annexe eau

Le conseil municipal d'Éole-en-Beauce, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 statuant sur l'affectation des résultats d'investissement et de fonctionnement 2022 et constatant que le compte administratif du budget annexe eau présente les résultats suivants :

<b>Section investissement :</b>	Recettes 2022	70 177,63 €
	Dépenses 2022	<u>62 929,26 €</u>
	<b>Excédent 2022</b>	<b>7 248,37 €</b>
	Report de l'excédent cumulé 2021	<u>196 305,33 €</u>
	<b>EXCEDENT CUMULE 2022</b>	<b><u>203 553,70€</u></b>
<b>Section fonctionnement :</b>	Recettes 2022	211 575,95 €
	Dépenses 2022	<u>217 782,42 €</u>
	<b>Déficit 2022</b>	<b>- 6 206,47 €</b>
	Report de l'excédent cumulé 2021	<u>152 286,55 €</u>
	<b>EXCEDENT CUMULE 2022</b>	<b>146 080,08 €</b>

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'inscrire les sommes suivantes au budget primitif 2023 :

- ✓ 203 553,70 € en report à nouveau en recettes d'investissement au compte 001,
- ✓ 146 080,08 € en report à nouveau en recettes de fonctionnement au compte 002.

##### ➤ Budget principal

Le conseil municipal d'Éole-en-Beauce, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 statuant sur l'affectation des résultats d'investissement et de fonctionnement 2022 et constatant que le compte administratif du budget principal présente les résultats suivants :

<b>Section investissement :</b>	Recettes 2022	206 425,57 €
	Dépenses 2022	<u>253 956,50 €</u>
	<b>Déficit 2022</b>	<b>- 47 560,93 €</b>
	Report de l'excédent cumulé 2021	<u>39 317,93 €</u>
	<b>DEFICIT CUMULE 2022</b>	<b><u>- 8 213,00 €</u></b>
<b>Section fonctionnement :</b>	Recettes 2022	916 836,92 €
	Dépenses 2022	<u>681 218,75 €</u>
	<b>Excédent 2022</b>	<b>235 618,17 €</b>
	Report de l'excédent cumulé 2021	<u>321 109,36 €</u>
	<b>EXCEDENT CUMULE 2022</b>	<b>556 727,53 €</b>
	<b>BESOIN EN FINANCEMENT</b>	<b>- 8 213,00 €</b>
	<b>EXCEDENT FONCTIONNEMENT CUMULE A REPORTER</b>	<b><u>548 514,53 €</u></b>

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'inscrire les sommes suivantes au budget primitif 2023 :

- ✓ 8 213,00 € en report à nouveau en dépenses d'investissement au compte 001,
- ✓ 8 213,00 € en recettes d'investissement au compte 1068
- ✓ 548 514,53 € en report à nouveau en recettes de fonctionnement au compte 002.

#### 5 Taux des impôts locaux

Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition suivants :

Taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non bâti et la taxe habitation sur les résidences secondaires.

Pour 2023 les taux moyens seront :

<b><u>Éole-en-Beauce :</u></b>	Taxe sur le foncier bâti : 30,30 %
	Taxe sur le foncier non bâti : 17,68 %
	Taxe habitation sur les résidences secondaires : 6,52 %

Ces taux sont des taux moyens qui doivent entrer dans le cadre du lissage adopté par la nouvelle commune d'Éole-en-Beauce.

## 6 Prix de l'eau

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de ne pas modifier les tarifs applicables au 1<sup>er</sup> juillet 2022 à savoir :

- Part fixe : 30 €/an
- Part variable : 1,70 €/m<sup>3</sup> (y compris la taxe interconnexion CCCB)

Seront ajoutées, la taxe FSIAREP et les redevances obligatoires (prélèvement sur la ressource en eau et pollution domestique) dues à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

## 7 Tarif salles communales

Le tarif des salles des fêtes de la commune d'Éole en Beauce a été proposé de la façon suivante :

	Du 01/05 au 30/09		Du 01/10 au 30/04	
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
<b>BAIGNOLET</b>				
1 jour	130 €	260 €	160 €	310 €
2 jours	200 €	400 €	230 €	450 €
Petite salle (réunion /vin d'honneur)	50 €	/	50 €	/
<b>FAINS LA FOLIE</b>				
1 jour	130 €	260 €	160 €	310 €
2 jours	200 €	400 €	230 €	450 €
<b>GERMIGNONVILLE</b>				
1 jour	130 €	260 €	160 €	310 €
2 jours	200 €	400 €	230 €	450 €
<b>VIABON</b>				
1 jour	130 €	400 €	160 €	450 €
2 jours	200 €	600 €	230 €	650 €
Petite salle (réunion/vin d'honneur)	50 €	/	50 €	/
<b>VILLEAU</b>				
1 jour	130 €	260 €	160 €	310 €
2 jours	200 €	400 €	230 €	450 €
Réunion ou vin d'honneur (4h)	50 €	75 €	50 €	95 €

Et une caution de 2000 euros pour chaque grande salle et 500 euros pour les petites salles.

**Villeau :** Tables →4€, Chaises→0.40cts, Vidéoprojecteur→30€, Sonorisation de voix→30€  
Barnums (x2) 3x6m→50€ / Barnum

## 8 Budgets primitifs 2023 : budget annexe eau et budget principal

### ➤ Budget annexe eau

Le Conseil municipal, après en avoir étudié et voté le compte de gestion 2022, le compte administratif 2022 du budget annexe eau de la commune et l'affectation des résultats, approuvé le budget primitif 2023 de l'eau qui s'équilibre :

- En section de fonctionnement à **341 580,08 €**
- En section d'investissement à **301 753,70 €**

### ➤ Budget principal

Le Conseil municipal, après en avoir étudié et voté le compte de gestion 2022, le compte administratif 2022 du budget principal de la commune et l'affectation des résultats, approuvé le budget primitif 2023 qui s'équilibre :

- En section de fonctionnement à **1 277 014,67 €**
- En section d'investissement à **500 213,00 €**

## 9 Travaux

M. le Maire fait un point sur les différents travaux en cours.

- ✓ Salle quartier Viabon, il est possible que des poteaux soutenant la charpente soient endommagés. Il faut donc refaire des vérifications et s'interroger sur le bien fondé de la réfection de la toiture avant d'avoir vérifié que le reste de la bâtisse soit fonctionnel.
- ✓ Travaux rue de la conie à Viabon sont en cours.

## 10 Fonds vert

Pas de nouvelles informations concernant le fonds vert à ce jour.

## 11 Questions diverses

- ✓ Bilan logements communaux : 9 logements communaux.

- Bilan logements communaux

La commune possède 9 logements communaux :

- 3 rue de la grande barre à Villeau : loyer = 476 €
- 3 bis rue de la grande barre à Villeau : loyer = 580 €
- 3 ter rue de la grande barre à Villeau : loyer = 421 €
- 5 rue de la grande barre à Villeau : loyer = 419 €
- 20 rue de l'épinette à Bessay : loyer = 562 €
- 20 bis rue de l'épinette à Bessay : loyer = 240 €
- Viabon : loyer 474 €
- 4 rue du moulin à Fains la Folie : loyer 194 €
- Ancienne mairie Fains la Folie : loyer 556 €

3 conventions ont été signées pour les logements communaux de Villeau-Bessay :

- **3 & 3 bis rue de la grande barre à Villeau (205,18 m<sup>2</sup>)**  
**coût = 249.889,75 €**

Travaux finis en 2006 => Convention signée le **20/01/2006 pour 30 ans.**

Subventions

87.946 €



Prêt

120.000 €



Autofinancement

41.943,75 €

Loyers
468 + 570
= 1.038 €/mois
Soit 12.456 €/an



Annuités
9.565 €/an
(Terminé en 2022)

- **3 ter & 5 rue de la grande barre à Villeau (160,89 m<sup>2</sup>)**  
**coût = 204.859,33 €**

Travaux finis en 2008 => Convention signée le **28/01/2008 pour 30 ans.**

Subventions

76.500 €



Prêt

110.000 €



Autofinancement

18.359,33 €

Loyers
421 + 419
= 840 €/mois
Soit 10.080 €/an



Annuités
8.035 €/an
(Fin en 2030)

- **20 & 20 bis rue de l'épinette à Bessay (150 m<sup>2</sup>)**  
**coût (acquisition + réhabilitation) = 320.260 €**

Travaux finis en 2008 => Convention signée le **28/01/2008 pour 30 ans.**

Subventions

154.260 €



Loyers
240 + 553
= 793 €/mois
Soit 9.516 €/an

Prêt

130.000 €



Annuités
8.683 €/an
dt 6.303 € (fin en 2029)
dt 2.380 € (fin en 2035)

Autofinancement

36.000 €

- ✓ Transmission du Résumé non Technique de l'étude d'impact du projet de la ferme éolienne du Moulin Neuf.  
Volkswind a étudié la faisabilité d'un projet éolien de renouvellement sur les communes de Cormainville, Guillonville et Courbehaye.  
Ce projet de renouvellement de 30 éoliennes par 24 nouvelles se porte entièrement sur les communes de Cormainville, Guillonville et Courbehaye, totalisant une puissance de 108 MW contre 60 MW actuellement.  
Le Résumé Non Technique synthétise les caractéristiques du projet, les enjeux du secteur d'implantation, l'insertion du projet éolien et l'ensemble des mesures d'évitement, de réduction, d'accompagnement ou de compensation que propose Volkswind.  
Ce Résumé Non Technique est à disposition à la mairie.
- ✓ Fibre optique.
- ✓ Codes postaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h43.

Le secrétaire de séance,

Cindy FERNANDES

Le maire,



Julien BIRRE